

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jedis

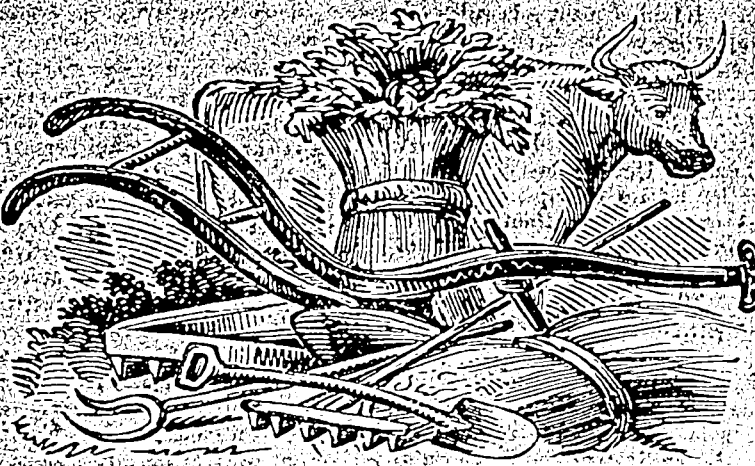
Editeur-Propriétaire

FIRMIN H. PROULX

A qui toutes lettres concernant l'administration de la Gazette et les demandes pour abonnement doivent être adressées franco.

L'abonnement est de \$1 par an, payable d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

L'avis de discontinuation doit être donné par écrit à ce Bureau un mois d'avance. Les arriérés devront avoir été payés, sans quoi l'abonnement sera censé continuer, malgré le refus de la Gazette.



Rédaction

Toutes lettres, correspondances, concernant la Rédaction, doivent être directement adressées à

FIRMIN H. PROULX.

ANNONCES :

1ère insertion, 10 cts. la ligne; 2me insertion, etc. 3 cts. par ligne.

Pour les annonces à long terme, conditions libérales.

Que ceux qui désirent s'adresser aux cultivateurs annoncent dans notre Gazette agricole.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.

Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

SOMMAIRE :

- Causerie agricole :** Faites beaucoup de fourrages.
- Revue de la Semaine :** Débats parlementaires à la Chambre Fédérale.
- Sujets divers :** Du bon traitement des fumiers (*Suite et fin*). — Utilité des oisillons. — Remarques sur la culture des légumes. — Manière de faire et de soigner les couches chaudes.
- Petite chronique :** Fromagerie à St. Pio. — Chasse.
- Recettes :** Nettoyage des boiseries peintes à l'huile. — Remède bizarre et très-efficace contre la fièvre ou de la vue.
- Achetez vos grains au plus tôt,** en vous adressant pour cela au Bureau de la Gazette des Campagnes. Vu les nombreuses commandes que nous recevons, nous venons de faire une nouvelle demande de graines telles que mentionnées dans notre liste.

CAUSERIE AGRICOLE

FAIT BEAUCOUP DE FOURRAGE.

A l'approche de la saison des semailles, nos lecteurs nous permettront de leur donner quelques conseils au sujet du mode de culture qu'ils se proposent d'adopter pendant l'année agricole qui commence, et de leur montrer la véritable situation dans laquelle se trouve actuellement la culture canadienne.

Cette année, la main-d'œuvre menace d'être aussi chère et même plus chère que par le passé. Le fléau de l'émigration ne ralentit pas sa marche; tout au contraire, il semble vouloir pénétrer dans les localités où jusqu'à présent on n'en avait entendu parler que comme d'un bruit lointain. Si nous en croyons la rumeur, il ne restera pas cette année, dans nos campagnes assez de bras pour exécuter les travaux les plus indispensables de la culture. L'émigration se montre sous la

forme d'une véritable épidémie qui décime notre population rurale et enlève aux opérations culturales les corps les plus robustes et les bras les plus puissants.

Pendant quelque temps, nous avions cru que la dernière crise financière arrivée aux Etats-Unis aurait pour résultat, sinon d'arrêter, du moins de diminuer dans une forte proportion l'engouement qui s'est emparé de nos compatriotes pour le travail dans les manufactures des Etats-Unis. Mais c'était une illusion. Avec le printemps, l'émigration a repris avec une vigueur nouvelle; la plupart des travailleurs qui nous sont revenus l'automne dernier retournent actuellement chez nos voisins, entraînant avec eux une foule de gens qu'ils ont réussi à gagner à leur engouement.

Ni les enseignements du passé, ni les menaces de l'avenir, ni les promesses que leur fait leur pays natal ne peuvent arrêter ces pauvres gens trompés, illusionnés et laissant le certain pour l'incertain. Ils savent pourtant bien que le Canada marche à grands pas dans la voie du progrès; ils ont appris que, dans plusieurs de nos grands centres, de nombreuses manufactures seront prêtes à fonctionner dès le printemps, que la construction de nos voies ferrées exigera l'emploi d'un nombre considérable de travailleurs, que l'agriculture devra donner à ses ouvriers des prix raisonnables. Qu'importe, on veut obtenir de forts salaires, et les américains seuls peuvent les offrir. Nous avons beau leur démontrer que les américains retirent d'une main ce qu'ils donnent de l'autre et qu'enfin de compte on peut faire plus d'économie en Canada qu'aux Etats-Unis. Ils ne veulent pas en tenir compte, il leur faut le pain amer de l'exil et nos conseils amicaux ne peuvent les retenir.

Il est inutile de chercher un remède contre le fléau de l'émigration; ce remède est connu depuis longtemps. Le manque de travail, la faiblesse des salaires ont provoqué l'émigration; l'abondance de travail, l'augmentation des salaires auraient eu l'effet contraire. Dès que ce remède a été connu on a cherché à l'appliquer; malheureusement il était

trop tard, le mal était trop enraciné, le courant continu et continuera encore jusqu'à ce que les illusions, l'attrait de l'inconnu aient cessé d'entraîner notre population.

Nous appelons cet instant de tous nos vœux; mais en attendant l'agriculture n'en est pas moins dans une situation fort difficile qui la conduira infailliblement à la ruine si le cultivateur ne sait pas adopter le système de culture le plus convenable à cette situation.

En second lieu nos terres sont pauvres. Des méthodes culturales défectueuses ont fait perdre au sol canadien l'immense richesse qui s'y était accumulé pendant les siècles qui ont précédé le défrichement. Une succession incessante de plantes épuisantes sur les mêmes champs, une culture sans engrais et sans soins ont réussi à anéantir cette immense richesse. Dans les premières années qui suivirent le défrichement, la terre donnait de 25 à 30 minots de blé; puis elle ne donna plus que 20 à 25, puis 15 à 20, et aujourd'hui c'est à peine si nous récoltons 10 à 12 minots de blé par arpent.

Une meilleure connaissance des vrais principes de la science agricole, une étude plus approfondie des besoins des plantes et des exigences de la culture, nous auraient conduits à d'autres résultats. Le cultivateur aurait vu qu'une terre, quelque riche qu'elle puisse être, n'est jamais inépuisable, que chaque récolte lui enlève une certaine partie de sa richesse et qu'il arrive toujours un moment où la mine la plus abondante s'épuise. Il aurait vu encore que certaines récoltes sont beaucoup plus épuisantes que d'autres, que les grains, par exemple, épuisent beaucoup plus un terrain que le foin, que les végétaux récoltés complètement murs enlèvent plus de richesse au sol que ceux que nous récoltons à l'état vert.

Mais ces principes élémentaires, il les a méconnus, on n'en a tenu aucun compte. Il a cultivé sa terre, comme si elle ne devait jamais s'épuiser, il en a sans cesse extrait des récoltes sans jamais rien lui restituer; et, aujourd'hui, elle est devenue tellement pauvre, tellement faible qu'elle paie à peine les frais d'exploitation.

Tout le monde déplore aujourd'hui l'excessive pauvreté de nos terres, surtout dans les vieilles paroisses, partout on reconnaît que l'agriculture est la moins lucrative de toutes industries; mais personne, pas même les plus intéressés, n'a pensé à appliquer un remède efficace à ce mal.

Enfin, en troisième lieu, ces produits de la terre, dont les frais de production sont si élevés, et la quantité si faible, se vendent souvent au-dessous du prix coûtant et encore le vendeur doit-il longtemps attendre le bon vouloir de l'acheteur.

Prenons pour exemple l'avoine qui, dans ces dernières années, a fait l'objet d'un commerce très-important. Le prix moyen de l'avoine ne dépasse jamais 2 chelins et six sous ou 45 centins le minot, du moins dans nos localités. Or, un arpent de terrain ne donne en moyenne qu'environ 20 à 22 minots, le produit en argent ne dépasse donc pas \$9.00 à \$10.00. Eh bien, si le cultivateur tenait compte de tous les travaux, de tous les déboursés qu'il fait pour la production de ces 20 minots d'avoine, il verrait que les dépenses s'élèvent au-delà de \$10.00 par arpent. Nous avons donc raison de dire que la vente du grain en nature se fait au-dessous du prix coûtant. Il n'y a certainement pas un seul marchand, pas un seul manufacturier qui voudrait pourvoir une telle spéculation; car c'est la ruine inévitable dans un avenir assez rapproché. C'est pourtant une spéculation très-commune chez le cultivateur et cet état de chose n'a pas peu contribué à amener l'infériorité dans laquelle gémit ac-

tuellement l'industrie agricole.

En résumé, la main-d'œuvre est rare et chère, la terre est appauvrie et ses produits en nature se vendent difficilement; voilà dans quelle position difficile se trouve aujourd'hui l'agriculture. Dans ces circonstances, continuer le système de culture suivi jusqu'à présent est une impossibilité, une cause de ruine inévitable.

Changeons donc de système. Puisque la main-d'œuvre est rare, puisque nous ne pouvons empêcher la désertion de nos campagnes, cultivons des plantes qui demandent peu de travaux et surtout celles qui peuvent être cultivées au moyen des outils et des machines perfectionnées inventés dans le but exprès de suppléer au défaut de travailleurs. Puisque la terre est pauvre, donnons un peu de repos à la terre tout en ne la laissant pas improductive, épargnons le plus possible ce qui lui reste de fertilité et cultivons les récoltes qui ne prennent que très-peu de nourriture dans son sein. Parmi les plantes généralement cultivées, il en est un certain nombre douées de l'heureuse propriété de prendre une énorme proportion de leur nourriture dans l'air qui les entoure et de ne pas être servies du sol que pour y consolider leurs racines. Cultivons donc ces plantes et surtout celles d'entre elles qui peuvent fournir beaucoup de substances propres à enrichir la terre, à l'engraisser et à lui rendre son ancienne fertilité.

Enfin, puisque les produits de la terre, puisque les grains surtout se vendent difficilement, puisque les prix qu'on en offre sont souvent au-dessous du prix coûtant, n'en vendons pas; tâchons plutôt de les transformer en denrées d'une plus haute valeur et d'une vente plus facile. Chose remarquable, depuis que les produits végétaux se vendent si difficilement, les denrées animales sont d'un prix fort élevé; le beurre, le foin, les viandes ont presque doublé de prix sur les marchés des grandes villes. Produisons donc ces dernières substances en aussi grande quantité que possible et nous aurons fait disparaître la troisième cause d'infériorité.

Le changement de système que nous proposons ici d'après les bases que nous venons de faire connaître a déjà été entrepris avec succès par un assez bon nombre de cultivateurs. On a diminué l'étendue consacrée aux céréales, augmenté celle des fourrages et on a pu cultiver la même surface avec quatre fois moins de monde. Les fourrages sont peu épuisants, ils ont fait consommer par le bétail qui en retour a produit beaucoup de fumier et ainsi on a pu enrichir le sol. Ce bétail a en outre produit de la viande, et du lait au moyen duquel on a fait du beurre et du fromage dont la vente est si facile et si avantageuse sur nos marchés.

Ainsi, par le seul fait d'avoir diminué l'étendue en grains et augmenté celle des fourrages, on est sorti du cercle vicieux dans lequel l'industrie agricole tourne depuis tant d'années; on a paré aux inconvénients de la rareté de la main-d'œuvre, enrichi la terre et bien vendu ses produits.

D'ailleurs notre climat se prête admirablement à la culture fourragère; sous ce rapport il peut soutenir la concurrence de nos voisins et même les laisser loin derrière lui. Le Canada a toujours donné d'abondantes récoltes de fourrages et ces récoltes augmentent dans une forte proportion à mesure que l'on connaît mieux les besoins des plantes et que l'on sera plus convaincu de la bienfaisante influence des engrais. Sous le rapport de la production des céréales, les Etats-Unis et surtout les Etats de l'Ouest sont beaucoup plus avantageux; la terre y est plus riche et le climat plus favorable. En outre, la saison des travaux est

très-courte en Canada, et le cultivateur est forcé de garder un nombreux bétail de travail pour pouvoir exécuter ses opérations culturales en temps opportun; or ce bétail consume une partie considérable des produits et les profits sont diminués d'autant. Ou, s'ils se contentent d'un petit nombre d'animaux de trait, il lui faut faire ses travaux trop rapidement; dans ce cas, il est bien rare qu'ils soient faits avec tout le soin possible et alors l'abondance des produits laisse à désirer.

Produisons donc beaucoup de fourrage, puisque nous trouvons nos plus grands avantages dans cette production. Mais nous ne pouvons en un jour arriver à fermer de grandes étendues de prairies, et même le pourrions-nous que nous le devrions pas; il faut procéder graduellement, le bon sens, aussi bien que les exigences de la culture le demandent. Nous devons cultiver assez de grains pour nos besoins et en même temps ne former nos prairies que sur les champs enrichis. Commençons ce travail dès cette saison, prenons toutes nos dispositions, et avec le temps la transformation sera complète.

REVUE DE LA SEMAINE

Le 7 du courant, la Chambre des Communes a repris la suite de ses délibérations que les vacances de Pâques avaient nécessairement interrompues.

L'Hon. M. Dorion présente un projet de loi pourvoyant à l'élection des membres par scrutin secret. M. Dorion, en expliquant cette mesure, dit que dans toutes les divisions électorales où il existe des shérifs et des registrateurs, ces officiers seront de droit officiers-rapporteurs, et que le Gouvernement ne nommera des officiers-rapporteurs dans les Provinces de Québec et d'Ontario que dans le cas où le shérif ou le registrateur ne pourrait agir comme officier-rapporteur. Pour les autres provinces ces nominations sont laissées aux Lieutenant-Gouverneurs.

Les élections seront faites le même jour et ce jour sera fixé par les brefs. Il y a cependant exception en faveur de Manitoba, de la Colombie Anglaise, des divisions électorales d'Algoma et de Muskoka dans la Province d'Ontario, de Bonaventure, de Gaspé, de Chicoutimi et Saguenay dans la Province de Québec, dont l'éloignement ne permet pas de faire les élections le même jour que dans les autres districts électoraux.

La formalité de la nomination publique est abolie, et remplacée par une réquisition faite à l'officier-rapporteur et signée de dix électeurs. La qualification foncière est également abolie, ce qui permet aux électeurs de choisir toute personne qui leur paraît apte à remplir les fonctions de député.

Le vote sera absolument secret comme au Nouveau-Brunswick. On veut faire une expérience. L'Angleterre possède depuis quelques années le vote au scrutin secret; mais d'après le système anglais le secret n'est pas absolu et dans une élection contestée, on peut toujours savoir pour qui un électeur a voté. Après mûre délibération, le Gouvernement a préféré le premier système, le temps fera connaître quel est le préférable et alors on adoptera le meilleur mode.

En ce qui regarde le droit de suffrage, le Gouvernement est d'opinion qu'il vaut mieux laisser à chaque province la liberté d'établir ce droit sur la base qui lui semblera la plus convenable.

M. Cauchon approuve le vote au scrutin secret et l'abolition de la qualification foncière; mais il ne pense pas que dix électeurs soient un nombre suffisant pour demander une

élection. Il faudrait qu'une demande d'élection portât la signature d'au moins cent électeurs; on épargnerait ainsi beaucoup de troubles et de dépenses inutiles. Si un candidat ne peut pas réunir au moins 100 voix, qu'on ne lui permette pas de se présenter. Enfin, M. Cauchon demande que le salaire des officiers-rapporteurs soit toujours le même, qu'il y ait élection ou non.

Plusieurs autres orateurs se prononcent fortement en faveur du projet de loi et tous s'accordent à dire qu'il réalise toutes les espérances du pays et qu'il sera reçu avec la plus grande faveur.

M. Palmer demande ensuite si le Gouvernement a l'intention de demander l'amnistie pour tous ceux qui sont impliqués dans les troubles du Nord-Ouest.

L'Hon. M. Mackenzie déclare que ce n'est pas l'intention du Gouvernement de solliciter cette amnistie.

À l'ouverture de la séance, le 8 courant, M. Cauchon attire l'attention sur la réponse faite hier par M. Mackenzie à M. Palmer au sujet de l'amnistie et réitère la demande de M. Palmer.

L'Hon. M. Mackenzie déclare encore que ce n'est pas l'intention du Gouvernement de demander, pour le moment, une amnistie pour aucune des offenses commises dans le Nord-Ouest en 1869.

Puis après quelques discussions sur différents sujets, M. Cauchon annonce que le procureur-général Clarke de Manitoba est malade et ne peut se rendre à l'ordre de la Chambre le sommant de comparaître devant elle. Il croit donc que le Parlement consentira à remettre cette question à vendredi, ainsi que toutes celles relatives à Riel.

Un long débat s'engage sur cette motion, et finalement M. Holton propose en amendement que les ordres du jour relatifs à Riel soient remis à jeudi. Cet amendement est adopté.

Le 9, plusieurs pétitions demandant la prohibition de la vente des liqueurs enivrantes furent présentées; ainsi qu'une pétition de M. Moss demandant la protection en faveur de l'industrie canadienne.

L'Hon. M. Cartwright présente ensuite les estimés des sommes requises pour le service public de la Puissance pour l'année qui doit finir le 30 juin 1875.

En réponse à M. DeCosmos, M. MacKenzie dit que le Gouvernement ne peut pas déterminer quand sera commencée la construction du Chemin de fer du Pacifique, vu que les arpentages ne sont pas encore terminés, et qu'il ne peut pas indiquer non plus d'une manière précise l'endroit où ces travaux doivent commencer.

En réponse à M. Rouleau, M. MacKenzie dit que le terminus du Chemin de fer Intercolonial est fixé à la Rivière-du-Loup et non à la Pointe-Lévis, et que le Gouvernement n'a pas encore pris en considération l'opportunité de construire un embranchement à Lévis.

M. Orton propose ensuite que vu la nécessité d'augmenter nos revenus un comité spécial soit nommé pour déterminer la ligne de conduite à suivre pour promouvoir les intérêts de l'agriculture.

Il fait remarquer que lors des élections, les candidats parlent beaucoup des intérêts agricoles, mais qu'une fois en Chambre, ils s'en soucient guère. L'importance de la population agricole mérite plus de considération. L'année dernière, dit-il, les produits agricoles exportés aux États-Unis, ont donné au Gouvernement américain un revenu de \$2,181,103, tandis que les produits du même genre, importés des États-Unis, n'ont rien donné à notre Gouvernement. On a importé des États-Unis pendant la dernière année des

produits de sol au montant de \$13,993,805; ces importations auraient donné un revenu de \$1,499,377. En imposant des droits sur les importations de ce genre, non-seulement on augmenterait les recettes du Gouvernement, mais en même temps on protégerait l'agriculture dont la position est maintenant si peu avantageuse.

M. MacKenzie ne veut pas discuter la question; mais il ne croit pas que l'on puisse protéger l'agriculture de la manière proposée. Néanmoins il ne s'oppose pas à la formation du comité demandé; et la motion est adoptée.

Le comité des intérêts agricoles est composé de MM. Wilson, Ross, Bécharé, J. H. Cameron, McCallum, Burpee, McQuade, Bowman, Stephenson, Gillies, Orton.

Une discussion s'engage sur ce sujet, dans laquelle certains orateurs prétendent que les travaux du comité n'aboutiront à rien de sérieux; mais le plus grand nombre reconnaissent que ce comité pourra rendre de grands services.

La séance du soir fut employée presque exclusivement à l'interrogatoire du procureur-général Clarke au sujet de l'affaire Riel.

L'espace nous manque pour reproduire ici ce long interrogatoire; mais nous nous croyons obligés de faire connaître tout l'odieux dont Clarke s'est couvert à l'égard de Riel, et de montrer le mobile qui l'a fait agir contre un homme dont il avait publiquement reconnu la non-culpabilité.

Voici comment le correspondant parlementaire du *Nouvel Monde* apprécie l'interrogatoire de M. Clarke:...

"Elles (les questions posées à M. Clarke) révélèrent toutes que cet homme, après s'être donné comme l'ami des métis et de leurs chefs, ne s'est tourné contre eux que par dépit de la popularité de Riel et de l'attachement inviolable que sa nation lui conservait. Ne pouvant supplanter Riel, il voulut le perdre et à cette fin, il n'a reculé devant aucune infamie. C'est ainsi qu'on lui fit avouer d'avoir proposé la sanction de Riel dans un banquet, en présence de MM. Smith et Cunningham."

Après l'interrogatoire de M. Clarke, l'ordre du jour était que Louis Riel se trouvât à son siège; alors le sergent d'armes appela Louis Riel mais il ne reçut aucune réponse.

Le détective Hamilton est ensuite examiné: il dit qu'il n'en sa possession un mandat d'arrestation contre Riel, qu'il n'a fait tout son possible pour arrêter ce dernier, mais qu'il n'a pas réussi.

Puis M. Bowell donne avis que lundi il proposera, secondé par M. Schultz: "Que Louis Riel membre de cette Chambre pour le district électoral de Provancher, dans la Province de Manitoba, ayant été accusé de meurtre, et une accusation fondée ayant été trouvée contre lui, le dit Louis Riel, ayant fui la justice et n'ayant point obéi à l'ordre de la Chambre de se trouver à son siège, jeudi le 9 avril 1874, il soit expulsé de cette Chambre."

Dans la séance du 10 avril, M. Palmer introduit un bill demandant la révocation de la loi relative à l'usure. Il déclare que cette loi n'est pas la même dans les différentes parties de la Puissance. Ainsi dans le Nouveau-Brunswick, la loi est entièrement différente de celle qui existe ici. Dans cette province la loi défend de recevoir un intérêt plus élevé que six par cent. Si on agissait ainsi partout on faciliterait les transactions sur argent, et, plus on donnera de liberté, moins cher sera l'argent.

La motion de M. Palmer est adoptée et le bill subit sa première lecture.

Sur motion de l'Hon. M. Cartwright la Chambre se forme en comité des subsides.

M. Charlton propose qu'une exploration complète des

territoires du Nord-Ouest soit ordonnée par cette Chambre, afin que l'on connaisse les limites de ces territoires, leur position géographique, leur latitude et longitude, leurs richesses minérales et végétales, la fertilité du sol, etc. Qu'un rapport soit fait de cette exploration et qu'on le mette en circulation en Canada et en Europe.

M. Charlton dit que le peuple n'a que des idées vagues sur le Nord-Ouest et qu'il ne connaît presque rien de ces régions. Si nous voulons que les émigrants s'y rendent en foule, il faut les leur faire connaître.

En ce qui regarde le Chemin de fer du Pacifique, il dit qu'en faisant une autre exploration on trouverait peut-être une nouvelle route bien plus avantageuse que l'ancienne.

Plusieurs orateurs appuient la motion de M. Charlton; mais Sir John A. MacDonald fait remarquer que cette résolution est d'une grande portée, qu'elle engage la Chambre à continuer les explorations et laisse le pays dans des dépenses dont il n'a pas de moindre idée. Le Gouvernement s'est engagé à continuer les explorations le plus promptement possible et il croit que cela doit suffire.

Puis M. MacKenzie reconnaît que le Gouvernement n'a pas d'informations très complètes à ce sujet, mais il sait que les meilleures terres se trouvent au nord de la Saskatchewan. La route que doit suivre le chemin n'est pas encore fixée et l'on choisira celle qui sera en même temps la plus courte et la plus avantageuse. On a récemment découvert que les mines de charbon de ces régions sont beaucoup plus considérables et plus riches qu'on ne l'avait cru d'abord. En outre le Gouvernement aura soin de donner toutes les facilités possibles aux personnes qui voudront s'établir dans le Nord-Ouest.

Quant à la distribution des documents le Gouvernement a fait tout ce qui dépendait de lui pour donner sur les richesses du pays, tous les renseignements qu'il possédait.

Si les pétitions demandant la prohibition de la vente des liqueurs alcooliques afflèrent devant la Chambre des Communes, les pétitions contraires ne font pas non plus défaut. C'est ainsi que lundi, le 13 courant, M. Moss présenta une pétition des fournisseurs de Toronto contre l'adoption de toute loi prohibant la vente des liqueurs.

M. Orton présenta ensuite le premier rapport du Comité de l'Agriculture et le quorum est réduit à cinq membres.

En réponse à Sir John A. MacDonald, M. MacKenzie dit qu' aussitôt qu'il le trouvera expédié il fera connaître les projets du Gouvernement relatifs au chemin de fer du Pacifique.

En réponse à M. Irving, M. D. A. MacDonald dit que le Gouvernement ne s'est pas encore occupé de l'abolition des frais de postage sur les journaux de la Puissance.

M. Palmer demande encore si le Gouvernement a l'intention de solliciter l'amnistie pour les troubles du Nord-Ouest, et si oui, à quelle époque.

L'Hon. M. MacKenzie répond que lorsque le Gouvernement en sera venu à une décision sur ce sujet, il sera très-heureux d'exposer à l'hon. députés ce qu'il veut savoir.

Puis M. Mills propose la motion suivante: "Que le mode actuel de constituer le Sénat est en contradiction avec les principes fédéraux de notre système de gouvernement, rend le Sénat indépendant de la Couronne et est défectueux sous d'autres rapports, que notre constitution devrait être changée sur ce point, pour donner à chaque province le choix de nommer ses sénateurs et définir le mode de leur nomination."

A l'appui de sa motion, M. Mills dit que le Sénat est trop nombreux, qu'il devrait être réduit de moitié, que les

senateurs devraient être soumis à l'élection, et leur terme d'office de huit ans.

MM. Dodwell, Ross, Broussé et plusieurs autres partagent les opinions de M. Mills; mais bon nombre de députés sont opposés au système électif. Le Sénat est destiné à restreindre la Chambre des Communes et à lui servir de contrepoids. Si le Sénat était électif il y aurait lutte continuelle entre les deux Chambres et l'unité d'actions disparaîtrait.

Du bon traitement des fumiers

(Suite.)

DISPOSITION DU TAS DE FUMIER.

13. Pour amener la litière d'étables et d'écuries à l'état de fumier normal, il faut savoir disposer le tas de fumier de manière à ne rien perdre des produits utiles et à pouvoir diriger la fermentation à son gré.

Un des moyens les plus commodes et les plus économiques consiste à mettre les litières en un tas sur un espace plat et de niveau avec le sol environnant, mais dont le fond est glaisé de manière à ne permettre aucune infiltration.

Cet espace, auquel on peut donner 86 pieds de long sur 20 de large, présente une légère pente vers l'un des côtés de manière à ce que le purin puisse couler de lui-même dans un réservoir de 6 pieds entre ses 1 pieds de profondeur, placé à la partie la plus basse de l'emplacement.

18. Tout autour du tas de fumier règne une rigole pour recevoir les égouts; en dehors de cette rigole, on établit un petit relevement de terre qui empêche le purin de sortir et les eaux extérieures de s'y mélanger. Dans le réservoir, est placée une pompe fixe en bois, au moyen de laquelle on peut verser le purin; soit sur le tas de fumier pour l'arroser, soit dans un tonneau placé sur une charrette pour le conduire sur les prairies.

On dépose le fumier sur cet emplacement, en ayant soin de l'étendre, lits par lits, et de les tasser afin d'éviter des vides qui donneraient lieu à la moisissure ou au blanc; on élève verticalement toutes les faces du tas jusqu'à la hauteur de 4 pieds.

14. Pour éviter que l'ancien fumier ne se trouve toujours enfoui sous le nouveau, comme cela arrive communément, on établit, en face du premier emplacement, un second rectangle, ou bien sur l'unique emplacement, on forme deux ou trois divisions que l'on charge et que l'on enlève successivement, en ayant soin de donner à tous ces tas contigus la même élévation, si bien qu, de loin, ils aient l'apparence d'un seul tas régulièrement rectangulaire.

15. Le fumier, ainsi déposé, ne tarde pas à s'échauffer et à entrer en fermentation, surtout après un ou deux arrosages que l'on fait, en commençant, avec de l'eau pure amenée d'une mare ou d'un puits voisin dans le réservoir souterrain. Par un travail d'une couple d'heures, on pénètre d'eau jusqu'au fond un énorme tas de fumier. Il faut veiller à ce que la chaleur ne dépasse pas 28 degrés centigrades. Lorsque elle s'élève au-delà, on modère la fermentation par des arrosements fréquents avec le purin.

16. En dirigeant dans le réservoir les urines des étables et des écuries, au moyen de conduits en bois peu coûteux, et en plaçant du côté opposé à la pompe les latrines des garçons de ferme et des ouvriers, on réunit sur un seul point tous les éléments de fertilité que produit une ferme.

17. Pour moins d'une centaine de chelins, on peut soi-même, avec ses ouvriers, construire une excellente fumière. La plupart du temps, si le sol est argileux, il n'y a aucune construction à faire; le trou à purin pourra être creusé à même le sol, sans qu'il soit besoin d'un revêtement en briques; on pourra même le remplacer par une vieille cuve enfoncée dans le sol. Une pompe en bois n'est même pas indispensable; deux ouvriers avec des sceaux pourront très-bien faire les arrosements.

MOYEN DE FIXER L'AMMONIAQUE DANS LES FUMIERS

18. Il y a, dans le purin et dans les fumiers, un principe essentiel qu'il faut tout faire pour ne pas perdre; ce principe n'est autre chose que l'alcali volatil ou ammoniacal qu'on emploie pour faire revenir à elles les personnes qui se trouvent mal, et

que, souvent même, vous employez pour dissiper le gonflement de vos bêtes qui ont mangé des fourrages trop humides au printemps. Pour fixer cette ammoniacale, il suffit d'ajouter dans le réservoir à purin un peu de couperose ou d'huile de vitriol, ou d'azur de sel, ou de plâtre.

19. La quantité de couperose ou d'huile de vitriol à employer ne peut être assignée à l'avance; elle doit varier, suivant la nature et l'état des fumiers. Il faut éviter d'en mettre en excès, d'abord par mesure d'économie, crainte pour ne pas nuire plus tard à la végétation. Si l'on emploie les acides, toujours moins chers que la couperose, on n'en met dans le réservoir que la proportion nécessaire pour entretenir dans le liquide et dans le tas de fumier une légère acidité; ce que l'on constate par un papier bleu de tournesol, qui doit être ramené faiblement au rouge.

Si l'on se sert de couperose, on en introduit quelques livres à la fois dans le réservoir, et lorsque les arrosages sont faits, avec le purin ainsi additionné, on plonge au centre du fumier un papier rouge de tournesol, qui ne doit plus être ramené au bleu ou que très-faiblement par les vapeurs humides qui sortent du tas. Cela prouve que toute l'ammoniacale produite par la fermentation est neutralisée, et l'on n'ajoute de nouvelle couperose dans le purin que lorsque les progrès nouveaux de la fermentation donnent naissance à une nouvelle production d'ammoniacale.

20. Lorsque l'on veut faire usage du plâtre pour arrêter les vapeurs ammoniacales, il ne faut pas le jeter dans la fosse à purin, parce qu'étant très-peu soluble dans l'eau, il resté en partie au fond du réservoir; il vaut mieux en saupoudrer les lits de fumier à mesure qu'on monte le tas.

21. Le fumier plâtré, employé à la même dose que le fumier ordinaire, enfoui en octobre, dans une terre préparée pour le blé, fait produire $\frac{1}{2}$ de plus en pailles, en balles et en grains. Le trèfle semé dans le blé offre, avant l'hiver qui suit la récolte de la céréale, une belle végétation, et, l'été suivant, il fournit $\frac{1}{2}$ de plus de produits que le trèfle plâtré à la méthode ordinaire. Les récoltes qui succèdent au blé et au trèfle se ressentent encore, pendant trois ans, des effets du fumier plâtré.

Dans tous ces emplois du plâtre, on peut parfaitement remplacer le plâtre cuit par le plâtre cru, ce qui procure une notable économie.

22. Lorsqu'on a la bonne habitude de porter le fumier aux champs deux fois par an, la surface nécessaire à la fumière se trouve réduite de moitié.

23. Si la cour de la ferme n'est pas assez grande pour y mettre l'emplacement au fumier, sans gêner les autres services, il vaut mieux placer l'atelier au fumier en dehors et parallèlement aux étables dont les eaux doivent être conduites, par des rigoles couvertes, dans la fosse à purin.

24. En résumé, lorsqu'on établit un emplacement à fumier, quelle que soit la forme qu'on lui donne et les dispositions accessoires que l'on suive, il faut satisfaire aux conditions suivantes:

1. Recueillir tout le purin dans un réservoir placé de manière à ce qu'il soit facile de verser, au besoin, ce liquide sur le fumier.

2. Ne laisser arriver sur le fumier aucune eau étrangère.

3. Garantir le fumier d'une évaporation trop prompte et des lavages opérés par les eaux pluviales.

4. Donner à l'emplacement du fumier une largeur suffisante, pour qu'il ne soit pas nécessaire d'élever le tas à une trop grande hauteur.

5. Faire sur cet emplacement assez de divisions ou de tas pour que l'ancien fumier ne se trouve pas toujours enfoui sous le nouveau.

6. Enfin disposer l'emplacement de telle sorte que les volutes puissent en approcher facilement, et qu'il ne faille pas de trop grands efforts pour enlever des charges assez lourdes.

Utilité des oiseaux

Quant à l'utilité des oiseaux, il y a des contrées où certains oiseaux font payer leurs services plus qu'ils ne valent; d'autres où leur coopération laisse un bénéfice net. C'est une question à vider dans chaque contrée suivant les données de l'expérience locale. En attendant voici une nomenclature d'animaux

que nos campagnes traitent avec une cruauté fort inintelligente, et qu'il serait de leur intérêt de protéger.

Pourquoi tuer les araignées ailleurs que dans les appartements, puisqu'elles détruisent les mouches qui nous importunent.

Pourquoi tuer la couleuvre non venimeuse, qui vit de mulots et de souris? Elle n'a jamais mordu personne.

Pourquoi détruire le coucou, dont la nourriture favorite est la chenille, à laquelle nous ne pouvons toucher sans inconvénient?

Pourquoi faire la guerre aux moineaux, qui ne mangent un peu de grains qu'à défaut d'insectes et qui exterminent par choix les insectes nuisibles aux grains?

Pourquoi brûler de la poudre contre les étourneaux qui passent leur vie à manger des larves et à épucer jusqu'à nos bestiaux dans les prés?

Pourquoi prendre au piège les mésanges dont chaque couple prend 120,000 vers et insectes, en moyenne, pour élever ses petits?

Pourquoi tuer le crapaud, qui mange des limaces, des bécasses et des fourmis?

Pourquoi sauver la vie à des milliers de cousins, en détruisant l'engoulevent ou crapaud volant, qu'on nomme si sottement tête-chèvre?

Pourquoi tuer la chauve-souris, qui fuit aux papillons de nuit et aux hannetons la guerre des hirondelles aux moucheron?

Pourquoi dire que la chouette mange les pigeons et les jeunes poulets, puisque cela n'est pas vrai? Pourquoi la détruire puisqu'elle fuit la besogne de six ou huit chats en mangeant au moins 6,000 souris par an?

Remarques sur la culture des légumes

En dressant ma liste de graines de légumes, qui se trouvent très-complète, j'y ai ajouté quelques courtes directions à l'égard du temps pour faire les semences, et aussi quant à la culture générale, des différentes variétés offertes.

Le plus essentiel pour s'assurer de beaux légumes est l'ameublissement et la culture soignée de la terre. Aucune pratique n'offre plus d'avantage qu'une culture profonde. Si les travaux se font à la bêche la terre devrait être bêchée à une profondeur de douze à seize pouces, et l'on y incorporera une grande quantité d'engrais riches et bien nourris; cette dépense sera compensée amplement par l'augmentation du produit. Un goût parfait est de première importance; c'est de fait la première chose à faire. Règle générale, il vaut mieux semer et cultiver toutes les espèces par sillons, de préférence aux semences à la volée: la culture en est moins coûteuse; car, aussitôt que la plante sort de terre, la houe peut être employée entre les rangs et les sarclages doivent être continués pendant toute la durée de la croissance, afin d'ameublir la terre et de la nettoyer parfaitement.

Il ne faut jamais remuer la terre quand elle est mouillée, parce que ça la rend dure et par moites pendant toute la saison. En remuant fréquemment le sol pendant la sécheresse on le dispose à recevoir et retenir l'humidité dont les plantes ont besoin.

Il est très-important pour le cultivateur d'assurer au plus tôt la maturité de ses légumes; pour obtenir ce résultat il est nécessaire de les semer dans des couches chaudes aussi à bonne heure que possible; le trouble n'en est pas très-grand et l'on gagne ainsi un temps précieux. — Extrait du Catalogue de W. Evans.

Manière de faire et de soigner les couches chaudes

Il faudra choisir un endroit, à l'abri des vents et bien exposé au soleil, faisant face à l'Est ou au Sud et abrité au Nord et à l'Ouest, par une clôture ou haie. Si c'est possible, le sol devrait être léger et sec, comme dans ce cas le fond de la couche peut être creusé d'au moins un pied en terre; mais, si la terre était mouillée ou froide il faudrait faire la couche à la surface.

Pour faire la couche. — Il faudra ramasser un quantité de fumier vert et le mettre en tas au commencement d'avril. Après quelques jours il faudra le retourner et le secouer; quelques jours plus tard on répètera cette opération. Quand le fumier aura été en tas quelques jours encore, on fera la couche de la grandeur nécessaire, selon la grandeur et le nombre de cadres que

l'on veut employer. Il faudra que le lit de fumier dépasse le cadre d'au moins un pied tout autour. La couche devrait être d'au moins deux pieds et demi et assez foulée. Si le fumier était sec il faudrait l'humecter. On pourra faire le cadre de la grandeur qu'on voudra; cependant celle qui convient mieux est de huit pieds sur cinq; ce qui exigera deux chassis de quatre pieds sur cinq. Quand le cadre sera placé, couvrez la couche d'à peu près huit pouces d'un sol riche et léger. Le dessus de la terre devrait être à six ou huit pouces du haut du cadre. Placez ensuite les chassis (que vous élèverez d'un pouce à peu près pour laisser échapper la vapeur) et après quelques jours les graines pourront être semées. Quand les jeunes plantes sortiront de terre il faudra donner de l'air à la couche, jour et nuit pendant le beau temps, en soulevant les chassis de quelques pouces. A mesure que la couche chaude perd de sa chaleur augmentez l'air extérieur afin d'empêcher les plantes de se dessécher. Dans les temps froids il faudra couvrir le cadre et les chassis avec des nattes ou de la paille, etc., etc. Si le vent était violent il faudrait aussi couvrir le lit de la couche, de la même manière, pour empêcher le courant d'air d'amortir la chaleur du fumier. On devra augmenter les arrosages à mesure que les plantes profiteront.

Les cadres devraient avoir de neuf à douze pouces en avant et de quinze à dix-huit pouces en arrière. Ceci donnera assez d'inclinaison pour permettre à l'eau de s'écouler facilement. — Extrait du Catalogue de W. Evans.

Petite Chronique

Fromagerie à St. Pie, comté Bagot. — On lit dans le Courrier de St. Hyacinthe:

Le progrès industriel n'est pas localisé seulement à St. Hyacinthe; toutes les parties du pays donnent des signes de vie et de mouvement. Des fromageries s'élèvent dans presque chaque paroisse, et les cultivateurs voient avec plaisir cette nouvelle source de revenus pour leur industrie.

M. E. Beauchemin de St. Pie, est à construire une fromagerie sur un site magnifique, près d'une source d'où coule une eau intarissable qu'il se propose de conduire dans son établissement. M. Beauchemin a chargé M. W. et J. Code de Rougemont de fournir tous les appareils nécessaires et des mieux perfectionnés.

Un ouvrier compétent a été engagé, M. S. Norris de Milton. Déjà M. Beauchemin s'est assuré le lait de plus de 450 vaches, et il espère en avoir plus l'année prochaine. Nous lui souhaitons beaucoup de succès.

MM. Louis Pich et frère du rang double de St. Pie sont à construire une fromagerie sur une vaste échelle; une bâtisse à 3 étages 40x80, qui devra être fournie de tout le matériel requis, et de première qualité. MM. W. et J. Code seront leurs fournisseurs. Le lait de 600 vaches leur est promis et ils projettent de faire 1500 à 1600 lbs. de fromage par jour. Succès à cette excellente entreprise.

M. F. A. Girouard, de Notre-Dame, est à se monter un troupeau de belles et bonnes vaches et il se propose de faire du fromage, il est à prendre toutes les dispositions nécessaires à cette fin. Nous lui souhaitons plein succès.

Chasse. — L'honneur de la lère bécasse revient, cette année, à un jeune cultivateur de l'Ange Gardien, M. Jean Huot, qui a fait lever la lère de cette saison, le 11 avril, dans une savane, à une distance de 2 milles de sa demeure.

— D'après une communication du ministre hongrois du commerce et de l'industrie, la peste bovine règne dans 80 communes de la Croatie, de la Slavonie et dans 90 localités de la frontière militaire.

RECETTES

Nettoyage de boiseries peintes à l'huile

On a généralement recours à l'eau de savon ou même à l'eau de lessive pour nettoyer les portes et les fenêtres peintes à l'huile; ce procédé endommage la peinture: on doit laver les boiseries avec douze parties d'eau et une partie de sel ammoniac.

Remède bizarre et très-efficace contre la faiblesse de la vue

Faire griller sur une chaufferette du foie de bœuf, inclinez la tête sur cette chaufferette, en ayant soin de retenir la fumée au moyen d'un mouchoir. Ces fumigations ont produit un effet inespéré; au bout de cinq ou six jours les douleurs ont été calmées; l'œil malade a rendu une quantité d'eau étonnante.

Les graines mentionnées dans notre liste ont été prouvées d'une manière convenable par notre fournisseur qui nous en offre toute la garantie possible, étant l'expérience de sa propre culture.

Le soussigné pourra expédier par la poste, sur demande par lettre affranchie, les espèces de graines mentionnées dans le tableau suivant:

BUREAU DE POSTE DE STE. ANNE DE LA POCATIERE

LETTRES NON RECLAMÉES:

- | | |
|-------------------------|-------------------------|
| Bourgeau, Hilaire | Bérubé, Joseph |
| Caron, Evariste | Castonguay, Thomas |
| Chouinard, Thomas | Cazes, Fra |
| Deschêne, Dlle. Angèle | Dionne, Louis (2) |
| Guy, Prime | Gagnon, Augustin |
| Lagacé, Augustin | Lafrance, Thomas |
| Launière, Antoine | A. Lavoie, Dme. Vte. A. |
| Mathurin, Dme. Baptiste | Médard, Zéphirin |
| Michaud, Vincent | Martin, Victor |
| Ouellette, Rémi | Parent, Dlle. Zélie |
| Pelletier, Charles | Roy, Joseph (2) |
| Ruest, Charles | St. Pierre, Hyacinthe |



CONTRAT DE LA MALLE

DES SOUMISSIONS, adressées au Maître Général des Postes, seront reçues à OTTAWA, jusqu'à MIDI,

VENDREDI, LE 8 MAI

prochain, pour le transport des Malles de Sa Majesté, d'après un contrat proposé pour quatre années dans chaque cas, entre les places mentionnées plus bas, depuis le 1er JUILLET prochain.

Entre FOX RIVER et GRANDE GREVE, TROIS fois par semaine;

Entre PORTNEUF et SAINT-BAZILE, TROIS fois par semaine;

Entre SAINT-AUBERT et VAILLANCOURT, UNE fois par semaine;

Entre SAINT-SEVERIN et SAINT-SYLVESTRE EST par voie de Fufard, UNE fois par semaine.

Des notices imprimées contenant des informations plus détaillées relativement aux conditions du contrat proposé pourront être vues, et on pourra obtenir des formules de soumissions en blanc aux Bureaux de Poste mentionnés plus haut, et au bureau du soussigné.

WM. G. SHEPPARD,

Inspecteur des Bureaux de Postes

Bureau de l'Inspecteur des Bureaux de Poste,

Québec, 20 mars 1874.

AVIS IMPORTANT

CULTIVATEURS

Comme il nous est fait un grand nombre de demandes, depuis quelque temps, pour l'achat de graines de jardins, le soussigné a cru devoir établir au Bureau même de la Gazette des Campagnes un dépôt de graines de légumes adaptées à notre climat. Ces graines seront de première qualité, fraîches et pures, et elles peuvent être recommandées avec confiance à nos abonnés.

Les prix sont aussi réduits que possible.

Nom des graines	Par piquet	Par once	Par livre
	cta.	cts.	\$
BETTERAVE à salade, Bassano, très-rare	5	10	1.00
" " rouge foncé; longue	5	10	0.80
" " rouge ronde; précoce	5	10	1.00
" " à vaches, géante rouge, nouvelle	5	5	0.50
CAROTTE, courte hâtive écarlate	5	10	0.80
" " rouge longue de Evans, approuvé	5	10	1.00
" " jaune longue	5	10	0.80
" " Altringham écarlate	5	10	0.60
CÉLERI blanc solide	5		
CHOU d'York, hâtif	5	15	
" de St. Jean, pommé gros	5	15	
" de St. Denis, pommé gros	5	15	
" quintal ou gros d'Allemagne	5	15	
CHOU-FLEUR de Paris	10		
CERFEUIL double frisé	5	10	
CRESSON double frisé	5	10	
CONCOMBRE très-hâtif, long	5	10	
" cornichon pour marinades	10	40	
LAITUE (Salade) pomme hâtive	5	15	
" " très-grosse	5	15	
NAVETS (jardins) hâtif de Malte, jaune	5	0.60	
" " Altringham jaune	5	0.80	
" " hâtif globe d'or de Robertson	5	0.60	
" (des champs) Aberdeen jaune à collet	2 oz	5	0.30
" " Norfolk	2 oz	5	0.80
CHOU DE SIAM, à collet vert	2 oz	5	0.30
OIGNON, gros rouge américain	5	25	3.00
" " blanc	5	30	3.50
" " argenté, pour marinades	5	15	1.50
PERSIL double frisé	5	10	0.55
POIREAU, de Londres	5	10	
RAVES, rose hâtive, ronde	5	10	0.55
" " blanche hâtive, ronde	5	10	0.55
" " rose au saumoné, longue	5	10	0.55
" " écarlate, longue	5	10	0.55
" " jaune, petit hâtif, française et nouvelle	10		
Rave, Raphanus Candatus, bien que cette espèce est de la race des raves, dissemblable à la rave on ne mange pas la racine, mais on mange les gousses à la manière des fèves	10		
SAUGE	5		
SARIETTE d'été	5		
" d'hiver	5		
LUZERNE, par livre			0.30

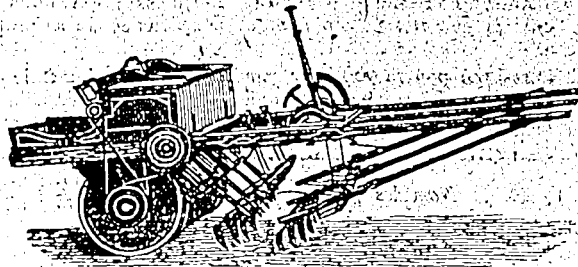
Les commandes devront être accompagnées du prix d'achat tel qu'indiqué sur notre liste; plus, le prix de postage qui doit être payé d'avance au Bureau de Poste de Ste. Anne de la Pocatière aux taux suivants: Pour une once pesant, un demi-centin; 2 onces, un centin; un quart de livre, quatre centins; et par chaque livre, huit centins. Le paquet à être expédié par la poste ne devra pas excéder trois livres.

Les envois seront exécutés aussitôt la commande reçue. On devra se hâter de faire la demande de ces graines, afin que l'on puisse faire l'envoi de toutes les graines indiquées dans notre liste. — S'adresser à:

FIRMIN H. PROULX,

à Ste. Anne de la Pocatière,

SEMOIR HERSE ET ROULEAU COMBINES DE J. & T. VESSOT.



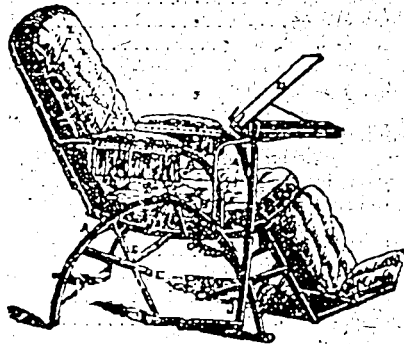
PREMIERS PRIX AUX EXPOSITIONS PROVINCIALES de Montréal, en 1870. et 1873, de Québec en 1871 et d'Hamilton en 1874. Sème, herse et roule un arpent en moins de 45 minutes —garanti pour un an—Prix \$110 comptant, livré à la manufacture ou trois ans pour payer à d'autres conditions. Pour circulaires, certificats et plus amples informations, s'adresser aussitôt que possible à

J. & S. VESSOT & C^{ie},
Joliette, P.-Q.

12 mars 1874.

LA CHAISE AJUSTABLE DE WILSON.

FIRMIN H. PROULX,
Agent.



EN VENTE A
Ste. Anne de la Pointe.

La nouveauté du siècle, patentée 1871.

PRIX DES CHAISES :

Le prix dépend de la qualité. Bonne qualité en Reppni avec crin fri-c \$30. Meilleure qualité en Terrys de fantaisie, Repps et Damas, fini extra \$35. Pupitre de Lecture et Ecriture avec garnitures, complet \$5.

DR. N. A. SMITH & C^{ie},
Seuls Fabricants et Agents pour la Puissance du Canada.
245, Rue St. Jacques, Montréal.

ACTE DE FAILLITE DE 1869

CANADA,
PROVINCE DE QUEBEC } Dans la Cour Supérieure.
District de Kamouraska }
Dans l'affaire de A. LAVOIE
Mercredi, le treize de mai prochain, le sousigné demandera à la dite Cour sa décharge en vertu du dit Acte.
Kamouraska, 12 mars 1874

ADÉLINE LAVOIE, Faillie
Par G. AMYOT,
son Procureur ad litem.

MUSIQUE NOUVELLE !!

RECUE DE PARIS
PAR LE STEAMER POLYNESIAN.

MUSIQUE INSTRUMENTALE

Bucéphale, galop brillant.....	Dessaux	60 centimes
Ju non, valse.....	Graziani	60 "
Polka des moineaux.....	Jeunot	40 "
Epiéglerie.....	Bachmann	60 "
Echo de la terrasse, polka.....	Kowalski	65 "
Sur l'Adriatique.....	"	60 "
La jolie hongroise, valse.....	Fischer	60 "
Prascovia, mazurka.....	Kowalski	70 "
Le roulis, caprice maritime.....	"	50 "
Solitude, nocturne.....	"	60 "
Le petit diable, polka mignonne.....	Leduc	50 "
L'aveu, valse brillante.....	Kowalski	75 "
Olga, mazurka.....	Graziani	40 "
La petite coquette, valse mignonne.....	Delaseurie	50 "
Le chant du lazzarone.....	Kowalski	60 "
Marche turque.....	"	60 "
	etc., etc., etc.	

MUSIQUE POUR ORGUE

LE SERVICE DE L'ÉGLISE:—100 morceaux brillants et facile pour Orgue par Valenti—\$2.50

TREASOR DES ORGANISTES:—Recueil en deux volumes de musique d'orgue facile et brillante, chaque Vol. \$3.00

MORCEAUX D'ORGUE des auteurs célèbres:—A. Mint,—Le renzo,—Marius-Gueit,—Lefebvre-Wely,—De Calonne, etc.

METHODES ELEMENTAIRES (En français).

Méthode de violon.....	75 centimes
" de flûte.....	75 "
" d'arcodéon.....	75 "
" de hautbois.....	75 "
" de Cornet à pistons.....	75 "
" de Saxhorn.....	75 "
" de Clarinette.....	80 "
" d'harmonium.....	80 "
	etc., etc., etc.

En vente chez

A. LAVIGNE,

Marchand de pianos et harmoniums, Editeur de musique,
114 rue St. Jean, QUÉBEC.

N.B.—Les personnes éloignées de la ville qui désireraient se procurer quelques-uns des articles ci-dessus, ou autre morceau quelconque, n'ont qu'à envoyer le prix et le nom du morceau sous enveloppe à A. LAVIGNE; elles recevront le morceau demandé par le retour de la maille.

Octobre, 1873.

DÉPARTEMENT DES DOUANES

Ottawa, 10 avril, 1874.

L'ESCOMTE AUTORISÉ sur les ENVOIS AMÉRICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 12 par-cent.

R. S. M. BOUCHETTE,
Commissaire des Douanes.

L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier.